



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du

02 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept

Le deux février à vingt-et-une heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Madame Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Madame Françoise HALOT, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Paul Marie EDWARDS, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, M. AYACHE à Mme HATIER, M. FISCHER à M. DUGARD, M. DELABARRE à M. EDWARDS

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, Mme Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claudette DOS SANTOS

Objet : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,
- à l'unanimité

➤ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2016.

Objet : DECISIONS DU MAIRE

Décision DE2016/38 en date du 10/11/2016 :

DE SIGNER la convention de financement avec la FONDATION DU PATRIMOINE – Ile-de-France qui s'engage à accorder au maître d'ouvrage une aide financière globale sur ses ressources propres de 10.000 € soit 2.2% d'une dépense de 461.053,11 € H.T. relative aux travaux de maçonnerie, entretien de la couverture et restauration des vitraux de l'église Saint Vincent du Mesnil-le-Roi.

Décision DE2016/39 en date du 22/11/2016

DE FAIRE APPEL au Docteur Jean-Marc LE QUERE 21, avenue des Ursulines 78300 POISSY afin d'effectuer une expertise dans le cadre de la reprise d'un agent titulaire après un accident de travail.

Décision DE2016/40 en date du 24/11/2016

DE SIGNER un contrat de service avec la société AGYLE pour la maintenance informatique, d'une durée d'un an renouvelable, pour un montant de 7.100 € H.T.

Décision DE2016/41 en date du 20/12/2016

DE SIGNER une convention de prise en charge financière d'un apprenti avec l'établissement UFA « Saint Philippe » de MEUDON pour un montant de 6.480 €.

Décision DE 2017/01 en date du 04/01/2017

DE SIGNER une convention de partenariat avec l'association La Salamandre Verte, pour un an renouvelable, pour la mise à disposition de certains terrains du domaine privé communal (prairie, verger).

Décision DE 2017/02 en date du 10/01/2017

DE METTRE A DISPOSITION de la Société AXÉO Services, pendant 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2017, un terrain de 1.000 m² situé rue du Port, pour un loyer de 395,62 €.

Décision DE 2017/03 en date du 10/01/2017

DE SIGNER la convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution de la commune avec le Service départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (S.D.I.S.), à compter du 1^{er} janvier 2017 pour un an renouvelable.

Décision DE 2017/04 en date du 10/01/2017

D'ATTRIBUER le marché de dissimulation de réseaux et réfection de voirie de la rue des Ecoles au groupement d'entreprises BOURGEOIS/TAQUET pour un montant de 333.424,98 € H.T.

Décision DE 2017/05 en date du 13/01/2017

DE SIGNER une convention avec Neige Soleil Tourisme Loisirs pour le séjour de classes de découverte de CP et CM2 de l'école élémentaire du Clos de la Salle, à COURTENAY (Loiret) du 26 février au 3 mars 2017 pour un montant de 15.242,40 €

Décision DE 2017/06 du 12/01/2017

DE FAIRE UN AVENANT au marché de réalisation de l'éclairage de l'aire de jeu du terrain de football Maurice Rein à la société TAQUET SAS pour un montant de 4.384,96 € H.T. Le montant de la dépense engagée au titre de cet avenant modifie le montant du marché initial de 72.084,60 € H.T. à 76.469,56 € H.T.

Décision DE 2017/07 en date du 13/01/2017

DE SIGNER une convention avec l'association PLANETE SCIENCES Ile-de-France pour l'animation des classes de découverte de CP et CM2 de l'école élémentaire du Clos de la Salle, à COURTENAY (Loiret) du 26 février au 3 mars 2017 pour un montant de 3.401 €

Décision DE 2017/08 en date du 17/01/2017

DE RENOUELER le contrat auprès de la société ENGIE pour un montant estimatif de 1.300,40 € TTC par an.

Décision DE 2017/09 en date du 18/01/2017

DE SIGNER un contrat de service avec la société JVS MAIRISTEM pour la maintenance des logiciels comptabilité/paies d'une durée d'un an renouvelable, pour un montant de 2.039,55 € H.T.

Décision DE 2017/10 en date du 18/01/2017

DE SIGNER un contrat de service avec la société JVS MAIRISTEM pour la maintenance du logiciel cimetière d'une durée d'un an renouvelable, pour un montant de 491,03 € H.T.

Décision DE 2017/11 en date du 18/01/2017

DE SIGNER avec l'association BRIDGE CLUB de Maisons-Laffitte, une convention de mise à disposition d'un local communal du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017 au Centre Georges Brassens.

Décision DE 2017/13 en date du 20/01/2017

D'ATTRIBUER le marché de service pour l'entretien et la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation tricolore du patrimoine de la commune à l'entreprise SEGEX ENERGIES SAS pour un montant de 21.080,00 € H.T.

Objet : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité des suffrages exprimés par 21 voix Pour et 5 Abstentions (M. MESSAGER, M. BOUTIGNY, Mme DOS SANTOS, M. IMHOFF, Mme POYER)

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme modifié tel qu'il est annexé à la présente délibération
- **DIT** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public aux jours et heures ouvrables de la mairie.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet :
 - ✓ d'un affichage pendant un mois en mairie,
 - ✓ d'une publication au recueil des actes administratifs,
 - ✓ Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme approuvé à Monsieur le Préfet des Yvelines
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission au Préfet, conformément à l'article L 153-24 du Code de l'Urbanisme.

Objet : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CASGBS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix Pour et 1 Abstention (M. LUZI)

- **S'OPPOSE** au transfert à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine de la compétence relative au plan local d'urbanisme et aux documents d'urbanisme en tenant lieu en application de l'article 136, II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;
- **DECIDE** que cette opposition sera notifiée sans délai par Monsieur le Maire au Président de la Communauté d'Agglomération.

Objet : FIXATION DU TARIF D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL PAR L'ASSOCIATION BRIDGE CLUB

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité

- **FIXE** le montant de la redevance à 500 € pour l'année scolaire 2016/2017 pour la mise à disposition du Bridge Club de Maisons Laffitte d'un local communal au Centre Georges Brassens.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix Pour et 4 Abstentions (Mme AUFFRET, Mme GOURSAUD de MERLIS, M. CHEVALIER, M. GUEHENNEC).

- **AUTORISE** le Maire à :
 - ✓ **DEPOSER** une demande d'installation d'un système de vidéo auprès du Préfet des Yvelines,
 - ✓ **PRENDRE** toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien ce projet,
 - ✓ **DEPOSER** une demande de subvention au titre du FIPD auprès des services de l'Etat pour l'installation de 26 caméras pour un montant de 85.747 € H.T.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix Pour et 4 Abstentions (Mme AUFFRET, Mme GOURSAUD de MERLIS, M. CHEVALIER, M. GUEHENNEC).

- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention maximale correspondante auprès de la Région pour l'installation de 15 caméras sur les bâtiments communaux d'un montant de 41.842 € H.T.
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget de l'année et suivants.

Objet : DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232 (FETES ET CEREMONIES) DU BUDGET DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité

- **DÉCIDE** de considérer l'affectation des dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :
 - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple : diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, goûter et spectacle des anciens ;
 - les fleurs, bouquets, gravures, médailles, livres et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
 - le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
 - les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles
 - locations de matériels (podium, chapiteaux, calicots, kakémonos, structures gonflables, chaises, tables, piste de danse), locations de plantes
 - les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations, cartes de voeux
 - les fournitures de Noël : décorations, sapins, illuminations ;
 - les jouets et friandises pour les enfants
 - les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Objet : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix Pour et 2 Abstentions (Mme POYER, M. LUZI)

1) **FIXE** les indemnités de fonctions des élus telles que :

| | Taux en % de l'IB 1015 |
|-------------------------------|------------------------|
| Maire | 55 % |
| Adjoint ayant reçu délégation | 17,5 % |
| Conseiller municipal délégué | 17,5 % |

2) **PRECISE** que :

- les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,
- les indemnités sont versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus (maire : date de son élection, adjoints et conseillers municipaux : date de prise d'effet des délégations).

3) **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Objet : ELECTION D'UN MEMBRE AU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité

- **DESIGNE** en qualité d'Administrateur M. Olivier ROBERT.

LEVÉE DE LA SEANCE à 23 heures.

Pour extrait
En Mairie, le 4 février 2017



Le Maire,


Serge CASERIS